

# QUI A LES MOYENS DE PERDRE LA MOITIÉ DE SES ÉCONOMIES POUR LA RETRAITE?

Les Canadiens et les Canadiennes travaillent dur pour épargner en vue de la retraite. Ils ont recours à des régimes de placement, tels que le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Une assurance vie peut contribuer à leur fournir une protection financière en cas de décès. Ils pourraient aussi avoir besoin d'une protection financière s'ils tombaient gravement malades.

## On ne prévoit jamais être malade

Voici un exemple des conséquences d'une maladie grave sur l'épargne-retraite :

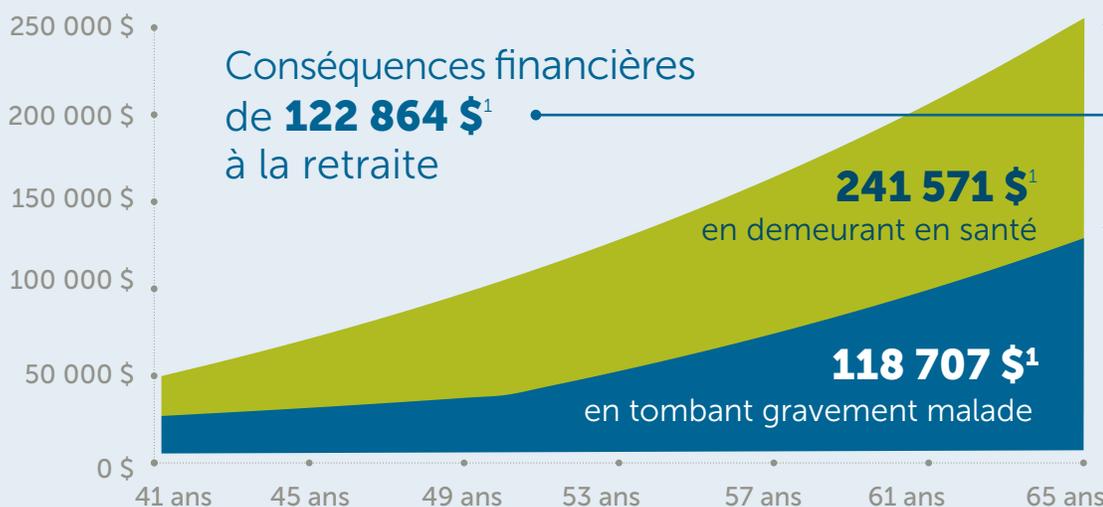
Un client dispose de 50 000 \$ dans un CELI à 40 ans et peut y déposer 2 500 \$ par année pour les 25 prochaines années. Selon un taux de rendement annuel moyen présumé de 4 % jusqu'à 65 ans et pourvu que le client ne fasse aucun retrait, son CELI s'élèverait à 241 571 \$ à 65 ans.

Si ce même client souffre d'une maladie grave à 40 ans, qu'il retire 25 000 \$ de son CELI afin de couvrir des frais médicaux immédiats et qu'il ne peut pas y déposer 2 500 \$ par année pour les 10 prochaines années, le solde de son CELI ne s'élèverait qu'à 118 707 \$ à 65 ans, en présumant le même taux de rendement annuel moyen et qu'aucun autre retrait n'est effectué. Cela représente moins de la moitié du solde original prévu!



Pour la plupart des Canadiennes et des Canadiens, le CELI est le véhicule d'épargne-retraite tout indiqué pour accéder rapidement à des liquidités.

## Conséquences financières d'une maladie grave



Les effets d'une maladie grave pourraient réduire les économies de **50 %**.

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>



## Protection MG Plus<sup>MD</sup> de l'Empire Vie – Une solution d'assurance en cas de maladies graves qui contribue à protéger le style de vie

-  Protection contre 25 maladies graves
-  Trois garanties intégrées pour offrir une protection accrue sans prime additionnelle :
  - Prestation fixe supplémentaire payable après le décès
  - Prestation pour une maladie ne menaçant pas la vie
  - Services de conciergerie médicale
-  Avenant facultatif de remboursement des primes au rachat/à l'échéance pour une remise des primes payées à l'échéance ou à l'annulation du contrat
-  Possibilité d'ajouter d'autres avenants et garanties complémentaires pour créer une solution personnalisée

Faites économiser les frais de police à vos clients en ajoutant un avenant Protection MG Plus à leur proposition d'assurance vie\*

	Avenant Protection MG Plus 10 - Prime mensuelle <sup>2</sup> durant les 10 premières années		Avenant Protection MG Plus 20 - Prime mensuelle <sup>2</sup> durant les 20 premières années		Avenant Protection MG Plus 75 - Prime mensuelle <sup>2</sup>	
	50 000 \$ – Non-fumeur		50 000 \$ – Non-fumeur		50 000 \$ – Non-fumeur	
Âge						
30	14,22 \$	14,27 \$	16,70 \$	18,59 \$	38,84 \$	33,80 \$
40	24,39 \$	25,38 \$	32,45 \$	31,68 \$	59,27 \$	51,57 \$
50	54,77 \$	48,02 \$	74,30 \$	60,84 \$	100,76 \$	77,81 \$

L'ajout de Protection MG Plus offre une protection d'assurance en cas de maladie graves au plan financier de vos clientes et clients s'ils se voient diagnostiquer l'une des 25 conditions couvertes.

**Pour en apprendre davantage sur la Protection MG Plus, communiquez avec votre directeur ou directrice de comptes ou notre centre de ventes au 1 866 894-6182.**

### RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS ET AUX CONSEILLÈRES

\* L'économie repose sur des frais de police de 0 \$ si le régime est ajouté en tant qu'avenant plutôt que police séparée.

<sup>1</sup> À des fins d'illustration seulement. Les résultats réels pourraient être plus élevés ou moins élevés que ceux indiqués. La ligne verte présume un solde initial de 50 000 \$ dans un CELI dans lequel le client dépose 2 500 \$ par année pendant 25 ans à compter de l'âge de 40 ans. La ligne bleue présume un solde initial de 25 000 \$ dans un CELI dans lequel le client dépose 2 500 \$ par année pendant 15 ans à compter de l'âge de 50 ans. Dans les deux cas, nous présumons qu'aucun retrait n'a été effectué et un taux de rendement annuel moyen de 4 %, qui n'est pas garanti.

<sup>2</sup> Prime initiale mensuelle prévue pour l'avenant Protection MG Plus pour les âges, les sexes et les montants de protection indiqués au mois d'août 2023.

<sup>MD/MC</sup> Marque de commerce et marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

### L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

INS-1459-FR-09/23

